

État du stock d'Anchois du Golfe de Gascogne : situation à l'été 2005

1.- Comment la ressource est elle gérée ?

1.1. Les principes de la gestion

La pêche de l'anchois dans le golfe de Gascogne (zone VIII du CIEM) fait l'objet d'une régulation par Total Admissible de Capture (TAC). Selon les règles de la politique commune des pêches (PCP), ce TAC est réparti entre la France (10%) et l'Espagne (90%). Chaque année l'Espagne rétrocède une partie de son quota à la France en échange d'autres espèces comme le merlu et la baudroie. Moyennant cet échange, les flottilles françaises peuvent augmenter leur quota d'anchois. Par ailleurs, un autre accord (appelé accord d'Arcachon), jusqu'à présent reconduit chaque année par les ministres de la pêche espagnol et français, impose une fermeture de la pêche du 1^{er} décembre au 10 janvier et une interdiction de la pêche de l'anchois du 20 mars au 31 mai pour les chalutiers pélagiques français. Enfin, une taille minimale au débarquement a été fixée à 12 cm par l'Union Européenne.

1.2. Avis scientifiques et décisions de gestion

Le CIEM établit chaque année un diagnostic de l'état du stock et des pêcheries et formule, à la demande de la Commission européenne, des recommandations de gestion.

L'anchois est une espèce à vie courte (quatre ans), et la pêcherie repose en grande part sur les individus âgés d'un an ; il est donc essentiel d'en connaître l'abondance pour pouvoir faire des prévisions sur l'état du stock et sur les captures. Actuellement des indices fiables de l'abondance des anchois âgés d'un an ne peuvent pas être obtenus avant leur entrée dans la pêcherie au printemps suivant leur année de naissance ; ces indices, ainsi que l'abondance globale du stock, sont disponibles au premier semestre de chaque année, grâce à des campagnes scientifiques espagnoles et française.

C'est pourquoi le CIEM a préconisé une gestion en deux étapes : fixation d'un TAC préliminaire en début d'année, puis révision de ce TAC en cours d'année en fonction des résultats des pêcheries et des campagnes scientifiques. Cette démarche se heurte cependant à deux éléments incontournables : d'une part, les pêcheries espagnoles et françaises se succèdent dans le temps, d'autre part il est nécessaire de connaître le TAC d'anchois en début d'année puisque son niveau détermine les échanges de quotas entre l'Espagne et la France. Dans ces conditions, le CIEM fonde ses avis sur le maintien d'une biomasse de géniteurs suffisante pour minimiser les risques d'effondrement du recrutement.

TAC 2003 : lors de sa réunion de 2002, le CIEM a estimé que le stock d'anchois en 2002 était en bon état et le taux d'exploitation acceptable, mais l'abondance de la classe 2002 paraissait faible. Pour 2003, le CIEM a donc proposé de fixer un TAC préliminaire de 12 500 tonnes, fondé sur une hypothèse de recrutement 2003 (classe 2002) relativement basse, révisable en milieu d'année en fonction de l'évolution de la pêcherie et des résultats des campagnes scientifiques de mai-juin 2003 (évaluation du stock par acoustique et à partir de la production d'œufs, estimation de l'abondance de la classe 2002). Au final, le Conseil a fixé un TAC de 33 000 tonnes pour 2003, et n'a pas prévu de procédure de révision.

TAC 2004 : à cause de la faiblesse des classes 2001 et 2002, l'abondance du stock en 2003 est descendue en dessous de la limite de sécurité biologique B_{lim} (21 000 tonnes), c'est-à-dire que la faible abondance des géniteurs augmentait le risque d'un mauvais recrutement ; le taux d'exploitation était cependant resté modéré. Comme pour 2003, le CIEM a proposé de fixer pour 2004 un TAC préliminaire (11 000 tonnes), révisable en cours d'année selon des résultats des pêcheries et des

campagnes scientifiques de début 2004, ainsi que la création d'un box en vue de protéger les juvéniles d'anchois. Cet avis reposait sur l'hypothèse d'une faible abondance des anchois âgés d'un an en 2004 (classe 2003) ; une alternative, fondée sur l'hypothèse d'une abondance moyenne de la classe 2003, consistait à fixer un TAC 2004 plus élevé (ca. 22 000 tonnes), mais de n'en ouvrir que la moitié en début d'année, et de le réviser en milieu d'année. Au final, le Conseil a fixé un TAC de 33 000 tonnes pour 2004 et n'a pas prévu de procédure de révision.

TAC 2005 : la classe 2003 s'est avérée peu abondante, et en 2004 le stock était à un niveau très bas, en dessous de la limite de sécurité biologique. Le CIEM a proposé de fixer un TAC préliminaire pour 2005 de 5 000 tonnes, révisable en cours d'année selon les résultats des pêcheries et des campagnes scientifiques de début 2005. Le Conseil a fixé un TAC de 30 000 tonnes pour 2005, sans clause de révision.

Révision du TAC 2005 : à la demande de la Commission, ce dernier avis a été révisé en mai 2005 par le CIEM : les informations provenant des pêcheries et des campagnes scientifiques espagnole et française du premier semestre 2005 ont en effet montré un niveau extrêmement faible de la biomasse d'anchois d'une part, et d'autre part une quasi-absence des anchois de un an (nés en 2004). Le CIEM a alors préconisé une fermeture immédiate de la pêche à l'anchois jusqu'à ce que des signes tangibles de l'arrivée d'une bonne classe dans la pêcherie soit observée. Le Conseil a décidé d'une fermeture de juillet à fin septembre 2005, avec révision probable de cette mesure en septembre 2005.

Le tableau 1.1 ci-dessous fournit un résumé des recommandations du CIEM et des TAC fixés par le Conseil des ministres (source : CIEM).

Tableau 1.1 : résumé des avis fournis par le CIEM pour l'anchois du golfe de Gascogne.

Year	ICES Advice	Predicted catch corresp. to advice	Agreed TAC	Official landings	ACFM landings
1987	Not assessed	-	32	14	15
1988	Not assessed	-	32	14	16
1989	Increase SSB; TAC	10.0 ¹	32	n/a	11
1990	Precautionary TAC	12.3	30	n/a	34
1991	Precautionary TAC	14.0	30	n/a	20
1992	No advice	-	30	n/a	38
1993	Reduced F on juveniles; closed area	-	30	n/a	40
1994	Reduced F on juveniles; closed area	-	30	n/a	35
1995	Reduced F on juveniles; closed area	-	33	n/a	30
1996	Reduced F on juveniles; closed area	-	33	n/a	34
1997	Reduced F on juveniles; closed area	-	33	n/a	22
1998	Reduced F on juveniles; closed area	-	33	n/a	32
1999	Reduced F on juveniles, closed area	-	33	n/a	27
2000	Closure of the Fishery	0	33	n/a	37
2001	Preliminary TAC corresponding to recent exploitation	18	33	n/a	40
2002	Preliminary TAC corresponding to recent exploitation	33	33	n/a	17.5
2003	Preliminary TAC corresponding to recent exploitation	12.5	33	n/a	10.6
2004	Preliminary TAC corresponding to recent exploitation	11	33	n/a	8.6 ²
2005	rebuilding SSB	5			

Weights in '000 t. ¹Mean catch of 1985–1987. ²Preliminary estimate of catches up to 1st September. n/a: not available.

1.3. Décisions de gestion et exploitation

En dehors des accords entre l'Espagne et la France, l'instrument principal de gestion du stock d'anchois est la limitation des captures par le système du TAC et des quotas. Cependant, la comparaison entre TAC et débarquements montre que le système est peu limitant (fig. 1.1), avec des dépassements occasionnels ; de même, un TAC quasiment constant ne permet pas de réguler la pêche lorsque le stock est à des niveaux bas.

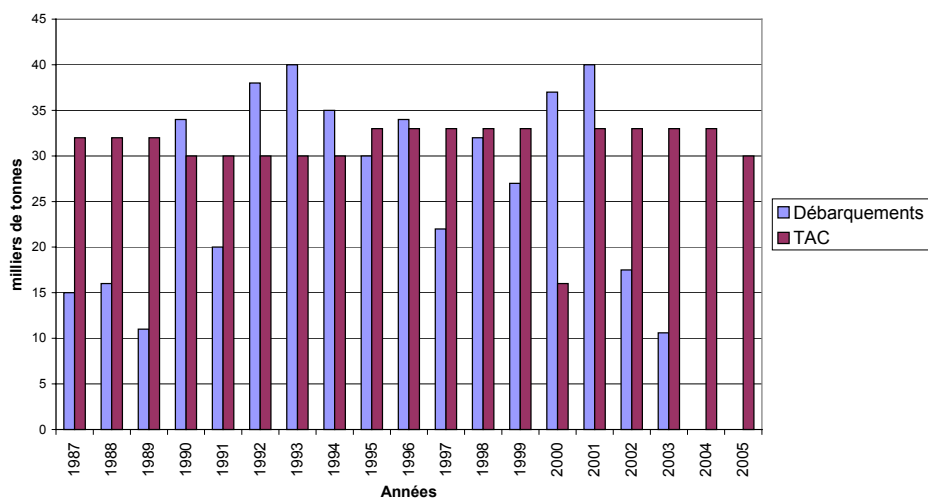


Figure 1.1 : comparaison des TAC et des débarquements
Pour l'anchois du golfe de Gascogne (zone VIII du CIEM)

2.- Comment la France exploite-t-elle la ressource ?

2.1. Description et évolution 2000-2003 de la flotte de pêche française qui débarque l'anchois dans le golfe de Gascogne.

La flotte de pêche dont il est ici question rassemble les navires qui ont débarqué **au moins 1 tonne d'anchois** selon les statistiques officielles de production.

En 2003, la flotte de pêche française capturant l'anchois au chalut ou à la senne se compose de 104 navires (embarquant environ 600 marins, cf. tableaux 2.1 et 2.2). Elle est dominée par les chalutiers (75 navires, dont 46 utilisent le chalut pélagique de façon exclusive, et 29 l'associent au chalutage de fond ou d'autres arts traïnants tels que la drague). En quasi-totalité (plus de 95%), ces navires proviennent des régions côtières du golfe de Gascogne (Sud Bretagne à Aquitaine).

Année	Chalutiers			Senneurs	Total flotte anchois
	Chalutiers pélagiques exclusifs	Chalutiers mixtes et autres chalutiers	Total		
2000	62	52	114	32	146
2001	57	43	100	35	135
2002	52	26	78	31	109
2003	46	29	75	29	104

Tableau 2.1 : Evolution récente de la flotte de pêche française débarquant l'anchois en zone VIII (source : DPMA – Ifremer, Système d'Informations Halieutiques)

De 2000 à 2003, on note une relative stabilité du nombre de senneurs (bolincheurs), mais une diminution d'environ un tiers des chalutiers pêchant l'anchois, en grande partie due à un report de ces derniers sur d'autres espèces (pélagiques ou non).

Contrairement à la flottille des « chalutiers mixtes et autres chalutiers », originaires de l'ensemble des quartiers du golfe de Gascogne, les « chalutiers pélagiques exclusifs » se concentrent principalement en Pays de Loire (quartiers maritimes de Saint-Nazaire et des Sables d'Olonne), les senneurs en Bretagne Sud (Concarneau, Le Guilvinec) et dans une moindre mesure en Aquitaine (Bayonne). Le tableau 2.2 indique les caractéristiques techniques moyennes des navires par flottille en 2003.

	Chalutiers pélagiques exclusifs	Chalutiers mixtes et autres chalutiers	Senneurs	Total
Nombre de navires	46	29	29	104
Longueur moyenne (m.)	19,2	17,6	14,9	17,6
Jauge brute moyenne (TJB)	56	52	28	47
Puissance moyenne (kW)	340	303	187	287
Nombre de marins	267	149	179	595
Effectif moyen à bord	6	5	6	6

Tableau 2.2 : Caractéristiques techniques moyennes en 2003 par flottille débarquant l'anchois en zone VIII (source: DPMA – Ifremer, Système d'Informations Halieutiques)

2.2. Evolutions récentes des débarquements d'anchois du golfe de Gascogne

La figure 2.1 montre une diminution de 53% de la quantité des débarquements annuels d'anchois entre 2001 et 2004. Cette réduction des apports s'est accompagnée d'une augmentation de plus de 130% des prix¹. Depuis 2001, la combinaison de ces deux facteurs a finalement eu pour conséquence l'augmentation de 11% de la valeur totale des débarquements, qui atteignent environ 25 millions d'Euros en 2004.

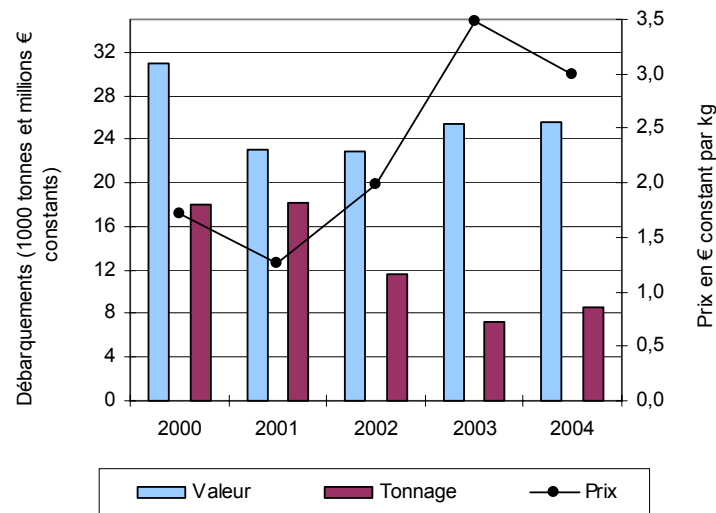


Figure 2.1 : Evolution des débarquements d'anchois en poids, valeur et prix moyen (Euros constants).
Source: DPMA - Ifremer (Système d'Informations Halieutiques) - Ofimer

La flottille chalutière produit environ 90% des débarquements totaux d'anchois sur la période 2000-2004 (figure 2.2) : les chalutiers pélagiques en capturent la majeure partie, mais leur contribution diminue progressivement au profit des chalutiers mixtes et autres. En comparaison, les senneurs participent à hauteur de 6% à 13% des débarquements annuels d'anchois (les captures des navires du Sud Bretagne représentent plus des deux tiers des apports de cette flottille).

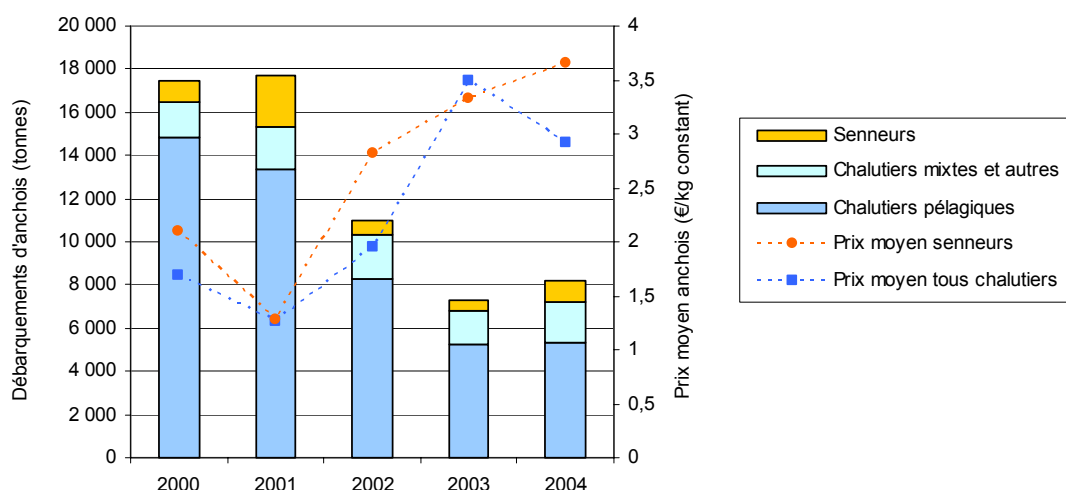


Figure 2.2 : Répartition des débarquements totaux français d'anchois et prix moyen par flottille (source: DPMA - Ifremer, Système d'Informations Halieutiques - Ofimer)

¹ Le prix annuel de l'anchois a atteint 3,5 €/kg en 2003. En comparaison, il se maintenait à environ 1,6 €/kg dans les années 1990.

Aucune différence significative de prix n'est à noter entre les chalutiers. En revanche, à l'exception de l'année 2003, les débarquements des chalutiers sont généralement moins bien valorisés que ceux des senneurs.

Avec une part de l'anchois dans leur revenu total oscillant entre 50 et 60% de 2000 à 2004, la flottille des chalutiers pélagiques exclusifs apparaît être la plus dépendante de cette espèce. En comparaison, cette même part du revenu fluctue entre 25 et 40 % pour les chalutiers mixtes et autres, et entre 13 et 25% pour les senneurs.

La figure 2.3 présente les variations récentes (janvier 2004 à juin 2005) des débarquements et du prix moyen. Une forte augmentation du prix moyen est à noter à la fin de la période, atteignant près de 10 €/kg juste avant la fermeture de la pêcherie.

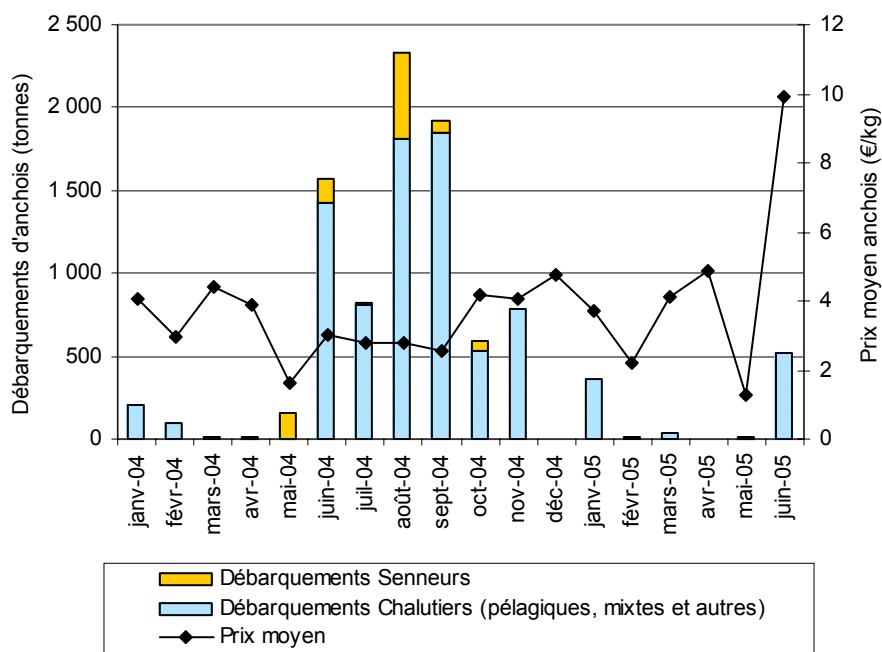


Figure 2.3 : Débarquements et prix moyens mensuels d'anchois par flottille entre janvier 2004 et juin 2005. Source : Ofimer – Ifremer (Système d'Informations Halieutiques)

3.- Quelle est la situation du stock d'anchois du golfe de Gascogne à l'été 2005 ?

3.1. Estimation préliminaire de la biomasse à l'issue de la campagne PELGAS05

À la mi-juin 2005, l'Ifremer faisait le point, à partir des informations alors disponibles, sur l'état du stock d'anchois du golfe de Gascogne. Ces résultats s'appuyaient notamment sur une analyse préliminaire des résultats d'une campagne d'évaluation du stock par acoustique et chalutages menée par l'Ifremer en mai 2005 à bord du N/O Thalassa (campagne PELGAS05). Les principales conclusions de ce diagnostic se résumaient ainsi :

- La biomasse d'anchois en 2005 était la plus faible observée lors des campagnes d'évaluation acoustique effectuées par l'Ifremer au cours de la période 1989 - 2005.
- Les anchois âgés d'un an (nés en 2004) ont été très rares dans les captures de la Thalassa ; ce constat était confirmé par l'analyse des captures commerciales françaises réalisées à partir du 1^{er} juin, essentiellement constituées de gros anchois.
- Il était également indiqué que l'abondance en 2006 des anchois âgés d'un an (classe 2005) dépendrait d'une part du succès de la ponte en 2005, d'autre part des conditions environnementales subies par les larves et les juvéniles issus de cette ponte. Il était précisé que l'état des connaissances ne permettait pas de prédire quelle serait l'abondance de cette classe 2005 en 2006. C'est pourquoi il était suggéré de ne pas ouvrir la pêche avant la fin de la ponte (vers la mi-août), afin de conserver le maximum de chances d'achever une ponte qui pourrait engendrer une classe 2005 « correcte », et donc une bonne abondance d'anchois âgés d'un an en 2006.

Les estimations de la biomasse du stock et de sa structure démographique à partir des résultats de la campagne PELGAS05 ont été finalisées en juillet 2005, en tenant compte de la répartition des bancs dans chacune des trois zones prospectées, ainsi que des distributions en tailles et en âges. Ces évaluations sont plus précises que celles réalisées de manière globale à la fin de la campagne. Les figures 3.1-A et 3.1-B fournissent d'une part les résultats des chalutages de la Thalassa, d'autre part les limites des trois secteurs prospectés.

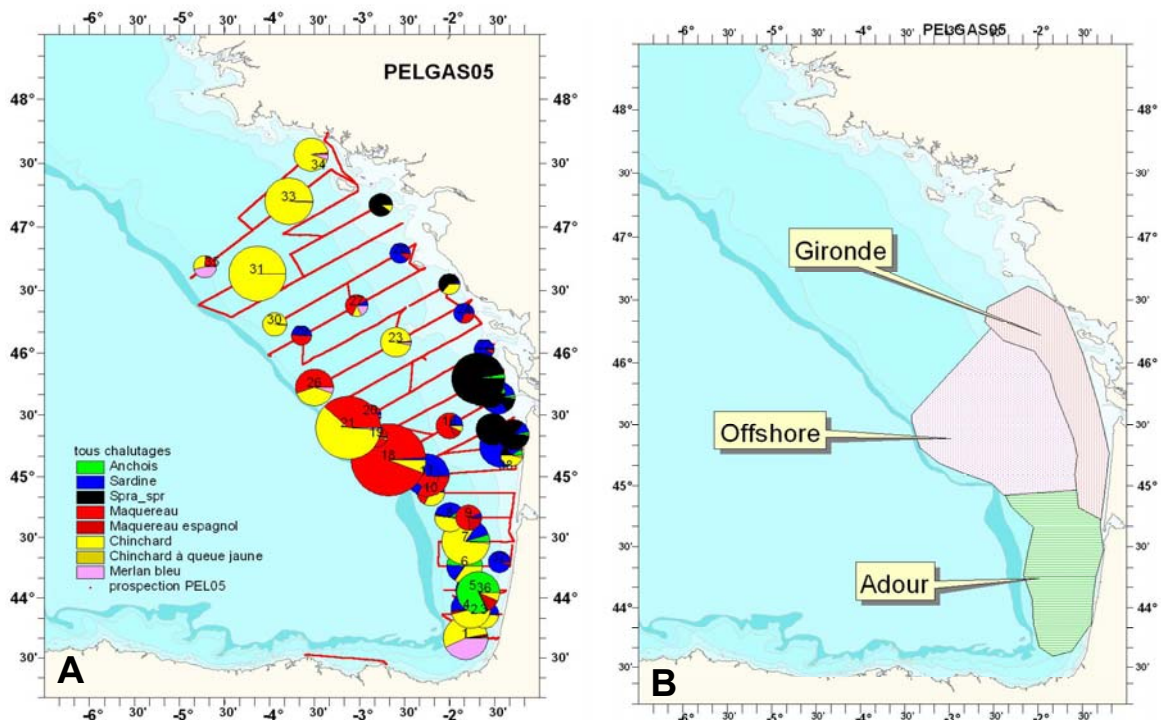


Figure 3.1-A : résultats des chalutages du N/O Thalassa pendant la campagne PELGAS05. Trait continu : trajet des prospections par acoustique. Fig. 3.1-B : zones retenues pour l'estimation de la biomasse d'anchois.

3.2. Révision de l'estimation de la biomasse du stock (juillet 2005)

Le tableau 3.1 présente les estimations (arrondies) les plus récentes d'abondance et de biomasse de l'anchois, par groupe d'âge et par secteur prospecté. Ces résultats sont obtenus par combinaison, dans chaque zone, des prospections acoustiques et des chalutages.

Abondance

Nombre d'anchois en millions d'individus	Aire (km ²)	Age 1	Age 2	Age 3 et plus	Total
Gironde	7 634	55	107	18	181
Large (offshore)	14 323	3	5	< 1	8
Adour	8 424	50	256	78	383
Total	30 381	108	368	96	572
%		19	64	17	100

Biomasse

Biomasse en tonnes	Aire (km ²)	Age 1	Age 2	Age 3 et plus	Total
Gironde	7 634	910	2 100	380	3 390
Large (offshore)	14 323	40	90	< 20	< 150
Adour	8 424	1 140	7 300	2 670	11 110
Total	30 381	2 090	9 490	3 050	≈ 14 600
%		14	65	21	100

Tableau 3.1 : Campagne PELGAS05. Estimation finale (juillet 2005) de l'abondance et de la biomasse d'anchois dans le golfe de Gascogne par secteur prospecté et par groupe d'âge.

Comme le montre le tableau 3.1, une forte proportion du stock d'anchois était localisée dans le sud du golfe de Gascogne (secteur Adour et dans une moindre mesure Gironde) pendant la campagne PELGAS05. L'estimation finale situe à environ 15 000 tonnes la biomasse d'anchois dans le golfe de Gascogne en mai 2005. Cette valeur est inférieure à celle provisoirement estimée juste après la fin de la campagne PELGAS05 (20 000 tonnes). Elle confirme **le très faible niveau de la biomasse actuelle de l'anchois dans le golfe de Gascogne**. Ces éléments concordent avec d'autres sources d'informations, comme les résultats des pêcheries d'anchois ou ceux des campagnes scientifiques espagnoles.

Lors d'une réunion de la Commission anchois du Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPME), les professionnels français ont signalé qu'ils capturaient de l'anchois près de la surface de la mer au sud du golfe de Gascogne. Cependant, leurs captures totales pendant le mois de juin 2005 (environ 500 tonnes) ont été faibles comparées à celles de l'année précédente (environ 1 600 tonnes). Les détections de surface (0-10 m) ne sont habituellement pas prises en compte lors des évaluations de stock par acoustique. Cependant, cette source possible de biais a été explorée par l'Ifremer. La prise en compte de la totalité des échos de surface dans les calculs n'a pas modifié significativement l'estimation de la biomasse d'anchois.

Selon le Conseil international pour l'Exploration de la Mer (CIEM), pour limiter le risque d'un effondrement du recrutement, et conformément à une démarche de précaution, la biomasse des géniteurs d'anchois ne devrait pas être inférieure à 33 000 tonnes. **Le stock d'anchois du golfe de Gascogne est donc nettement en dessous des limites de sécurité biologique, et au surplus en dessous de la plus faible biomasse jamais observée (21 000 tonnes en 1989).**

3.3. L'abondance des anchois âgés d'un an en 2005 (classe 2004)

Comme le montre le tableau 3.1, pendant la campagne PELGAS05, la majorité des anchois capturés était composée de gros poissons âgés de deux ans et plus. Des petits anchois d'un an ont été repérés très près de la côte, notamment devant la Gironde, mais en faible abondance.

Dans l'ensemble du golfe, le nombre des anchois âgés d'un an au mois de mai 2005 (classe 2004) est estimé à 108 millions d'individus (tab.3.1). Cette valeur est 5 fois plus faible que celle estimée pour l'année 1989 (classe 1988), elle-même la plus basse observée entre 1987 et 2003. Comparée à l'estimation de l'année 2000, elle est 600 fois plus faible (fig. 3.2).

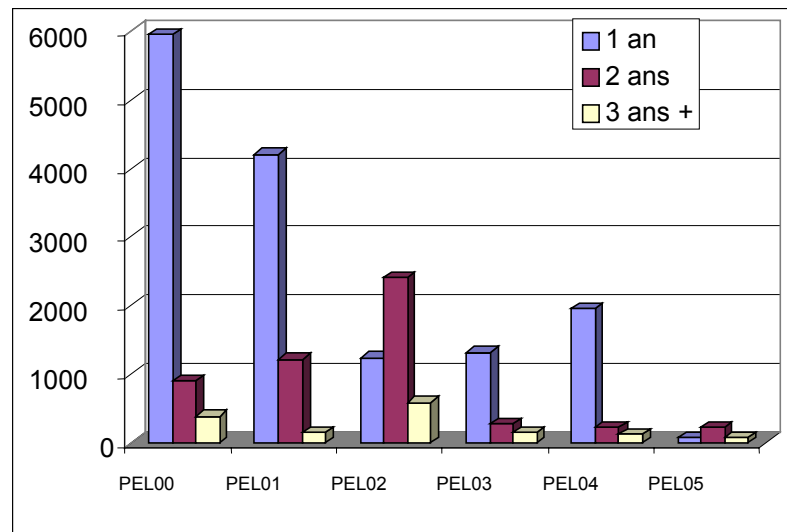


Figure 3.2 : Compositions en âge du stock d'anchois du golfe de Gascogne estimées à partir des campagnes PELGAS des années 2000 à 2005 (en millions d'individus).

Ces résultats confirment que **l'abondance en 2005 des anchois âgés d'un an (nés en 2004) est extrêmement faible, la plus faible jamais observée.**

3.4. Quelle abondance du stock d'anchois en 2006 ?

La très faible quantité d'anchois nés en 2004 fait suite à une série de trois années successives de faible abondance d'anchois âgés d'un an (anchois nés en 2001, 2002 et 2003). Par conséquent, **les individus de 2 et 3 ans (classes 2004 et 2003) seront peu nombreux en 2006. Une augmentation sensible de la biomasse en 2006 ne pourrait qu'être le résultat de la survie et de la croissance des anchois nés en 2005, à condition qu'ils soient nés en abondance.** Dans le cas contraire, le stock serait constitué principalement d'individus nés en 2003 et 2004, sa biomasse serait très faible, la pêche serait compromise en 2006, voire au delà. Cette anticipation des dégâts vraisemblables que pourrait engendrer une mauvaise saison de ponte 2005 renforce l'idée de **protéger au maximum la biomasse actuelle, dont le rôle apparaît crucial pour la pérennité du stock.**

A ce jour, il est impossible de prévoir quelle sera l'abondance des anchois d'un an en 2006. Les pêches de géniteurs déjà peu nombreux, effectuées au premier semestre 2005 avant la ponte, ont pu être préjudiciables au recrutement en diminuant la quantité des œufs pondus. C'est ce qui motivait la proposition faite en juin 2005 de n'ouvrir la pêche qu'après la ponte.

L'abondance de la classe 2005 dépendra du nombre d'œufs pondus en 2005, ainsi que de la mortalité qui interviendra sur les œufs et les larves (été 2005) et sur les juvéniles (automne et hiver 2005). Entre septembre 2005 et janvier 2006, on disposera de différents indicateurs de la classe 2005 (indices environnementaux et observations à la mer), mais la fiabilité de ces indicateurs, dont l'emploi est mal maîtrisé, fait toujours l'objet de recherches et de validations. On ne connaîtra donc de façon fiable l'état réel de la classe 2005 qu'au moment des campagnes habituelles du mois de mai 2006, espagnole (BIOMAN) et française (PELGAS).

En conclusion

- La nouvelle estimation (moins de 15 000 tonnes) confirme le niveau très bas de la biomasse de géniteurs d'anchois du golfe de Gascogne en 2005. Le stock est en dessous des limites biologiques de sécurité ; cette nouvelle estimation est de 25% inférieure à celle, préliminaire, présentée en mai 2005 par l'Ifremer, et renforce le pessimisme du diagnostic.
- En 2005, les anchois âgés d'un an (classe 2004) sont très rares ; sans être aussi catastrophique, cette situation se reproduit chaque année depuis 2002.
- Il est aujourd'hui (été 2005) impossible de prévoir l'abondance des anchois qui seront âgés d'un an en 2006 (classe 2005), et donc de prévoir l'état futur du stock ; en cas de déficit d'abondance de la classe 2005, ce stock serait au plus mal.
- Dans ces conditions, la démarche de précaution impose la protection du « stock résiduel » de géniteurs, pour favoriser autant que faire se peut la reproduction en 2006, et au delà l'abondance des individus d'un an en 2007.
- Des informations complémentaires seront disponibles après les campagnes scientifiques de mai 2006 (campagnes espagnoles et françaises).